

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

**COMMUNE DE CONDRIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU MERCREDI 05 AVRIL 2023

Le mercredi cinq avril deux mille vingt-trois le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

Membres présents : Philippe MARION ; Yves RACHEDI ; Marie-Thérèse DARIER ; Serge DREVON ; Carmen SENTA-LOYS ; Christian MEA ; Béatrice TRANCHAND ; Youri LAROCHE ; Sophie CETIN ; Martine MOUTON ; Valérie MIGNOT ; José GARCIA ; Sandrine SALANEUVE ; Kati BOUDIER ; Jérôme MORGANT ; Laura MOUNIER ; Isabelle DESCHAMPS ; Sylvie DIANI ; Eric MOUNIER ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES ; Magalie VEYRIER

Membres absents : Mégane ROMAND ; Alexandre MARZUCCHI ; Jocelyn GABRY ; Annick SOUCHON-MARTINET ; Cécile MICHEL ; Stéphane BOULAHBAS

Pouvoirs : Mégane ROMAND à Carmen SENTA-LOYS ; Alexandre MARZUCCHI à Yves RACHEDI ; Jocelyn GABRY à Youri LAROCHE ; Annick SOUCHON-MARTINET à Philippe MARION ; Cécile MICHEL à Eric MOUNIER ; Stéphane BOULAHBAS à Magalie VEYRIER

Nombre de membres en exercice : 27 **Nombre de membres présents** : 21 **Nombre de voix** : 27

Date de Convocation : 29 mars 2023

Secrétaire : Sophie CETIN

2023-24 - SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT – APPEL A PROJETS EN DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES DU RHONE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'appel à projets du Département du Rhône en direction des bibliothèques du Rhône ;

Considérant qu'un projet d'animation mis en œuvre au sein de la médiathèque est susceptible de répondre aux conditions de l'appel à projets du Département ; qu'il s'agit d'une animation réalisée par le biais d'ateliers (sur 2 journées) et portant sur la fabrication d'une bande dessinée (sur le thème de la nature s'inspirant de l'île du Beurre à Condrieu) ;

Considérant que cette animation permettrait de créer une suite logique avec le festival des vendanges graphiques ;

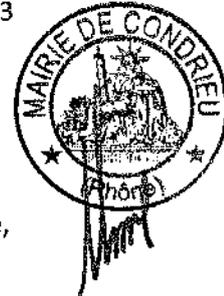
Considérant que la prestation coûterait 950,66 € (TTC) ;

Considérant que la subvention peut être d'un montant de 50% du coût total du projet dans la limite de 3 000 € TTC par projet ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

Article 1er : D'autoriser Monsieur le Maire a sollicité le Département pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de l'appel à projets en direction des bibliothèques du Rhône et de signer tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
Condrieu, le 6 avril 2023
Le Maire,
Philippe MARION



Acte exécutoire :

- Transmis en Préfecture le :
- Enregistré en Préfecture le :
- Affiché le :

13 AVR. 2023

Le secrétaire de séance,
Sophie CETIN